



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

**REÇU**  
03 JUN 2021  
S/P ROCHEFORT

D 21. 221

MARCHES PUBLICS  
**MODIFICATION DE MARCHÉ N°4**

**EXE10**

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

Ville de ROYAN  
Hôtel de Ville - 80 avenue de Pontailiac - CS 80218 - 17205 ROYAN Cedex

**B - Identification du titulaire du marché public**

ERBTP  
53 rue de Béthancourt BP 2045 - 17010 LA ROCHELLE Cedex  
SIRET : 338 980 048 00015  
Tel. : 05. 46. 42. 55. 86  
erbtpt@erbtpt.fr

**C - Objet du marché public**

■ **Objet du marché public:**

« REQUALIFICATION DU PALAIS DES CONGRES DE ROYAN - BATIMENT INSCRIT »  
Lot n° 1 « Gros œuvre - Démolition - Déconstruction - Maçonnerie - Béton armé - Désamiantage »  
N° de marché 19.1.4.001-001 - Décision n°D.19.040-001

■ **Date de la notification du marché public : 7 février 2019**

■ **Durée d'exécution du marché public : 21 mois**

■ **Montant initial du marché public :**

- **Taux de la T.V.A. : .....20 %**
- **Montant H.T. : .....971.389,83 €**
- **Montant T.T.C. : .....1.165.667,80 €**

## D - Objet de l'avenant

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

Cet avenant n°4 fait suite à trois avenants précédents :

- Avenant n°1 (119.534,05 € H.T. - +12,3%) : découverte d'amiante dans la cage d'escalier Ouest et les conduits de ventilation ;
- Avenant n°2 (23.476,83 € H.T. - +2,42%) : découverte d'amiante sur des clapets coupe-feu en rez-de-mer et dans la chaufferie ;
- Avenant n° 3 (175 664,35 € H.T. - +18.08 %) : travaux d'adaptation après démolition comprenant la dépose du plafond béton en plancher haut du rez-de-chaussée, des démolitions diverses au R+2, un renforcement plancher BA R+1 et des travaux supplémentaires au rez-de-mer.

En référence au planning modifié établi par l'OPC, joint au présent rapport, la durée du marché initial est portée de 21 mois à la fin des travaux prévus maximum au 18 mars 2022. Cet allongement est lié aux causes suivantes :

- Le désamiantage supplémentaire a été rendu nécessaire par la découverte d'amiante non visible avant le diagnostic démolition ;
- La pandémie sanitaire liée à la Covid-19 a entraîné un arrêt du chantier dès le 17 mars 2020. Les travaux ont pu reprendre progressivement avec un protocole sanitaire dès juin 2020 ;
- L'absence répétée d'offres reçues pour le lot 14 « Chauffage Ventilation Climatisation - Plomberie Sanitaire », malgré plusieurs procédures relancées successivement pour trouver une entreprise, a entraîné d'abord une notification tardive du marché au 18 juillet 2019 à l'entreprise Hervé Thermique. Puis, devant l'absence des plans d'exécution demandés par Hervé Thermique au bureau d'étude fluide de l'équipe de maîtrise d'œuvre (EGIS), il a fallu procéder au changement du BET Fluide suite à la défaillance du bureau d'étude fluide de l'équipe de maîtrise d'œuvre (EGIS) qui n'a pas été en capacité de fournir à l'entreprise Hervé Thermique les documents d'exécution nécessaires à la réalisation des travaux. C'est pourquoi, le maître d'ouvrage, en accord avec la maîtrise d'œuvre, a confié, par courrier du 20 juillet 2020, la Mission EXE à Hervé Thermique (titulaire du lot n°14), lequel a rendu les études en décembre 2020.

### ■ Justification juridique de l'avenant – Clause de renonciation à recours de l'attributaire du marché :

Le présent avenant (modification de marché) est justifié par les dispositions de l'article 139-3° du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le présent marché ayant fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence antérieur à la date du 01 avril 2019 correspondant à l'entrée en vigueur du Code de la commande publique, il demeure régi par les dispositions du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de celles de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, conformément à l'article 16-1° du décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique selon lequel :

*« Les dispositions du présent décret s'appliquent :*

*1° Aux marchés publics pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel à la concurrence a été envoyé à la publication depuis le 1er avril 2019 ».*

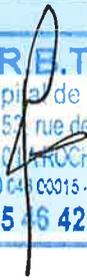
Le titulaire du marché renonce à tout recours, toute réserve, toute réclamation ou toute demande d'indemnités dont le fait générateur serait antérieur à la date de signature du présent avenant.

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

OUI  NON

**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Thierry BLANCHARD Directeur	La Rochelle Le 31/05/2021	 E.R.B.T.P SAS au capital de 360 000 € Siège social : 57 rue de Béthencourt BP 2045 - 17010 LA ROCHELLE CEDEX Siret : 338 980 04 00015 - APE : 4120B Tél.: 05 46 42 55 86

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

A ROYAN, le ... 02 JUIN 2021

Signature  
(Représentant du pouvoir adjudicateur)

Le Maire,



Patrick MARENCO

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.